



COMMUNIQUE DE PRESSE

5 juin 2021



Intervenant(e)s

Annette Masson, présidente de l'association nationale Tourisme et Handicap

Géraldine Buiatti, référente Tourisme et Handicap à l'Office de Tourisme Quimperlé Terre Océane

Olivier Le Roy, président de l'Office de Tourisme Quimperlé Terre Océane

Anthony Isabel, directeur de l'Office de Tourisme Quimperlé Terre Océane

REMISE DU TROPHEE 2020 TOURISME ET HANDICAP A L'OFFICE DE TOURISME

Afin de valoriser les bonnes pratiques en matière d'accessibilité et de récompenser l'engagement des acteurs volontaires, l'association nationale Tourisme et Handicaps met en œuvre les Trophées du Tourisme accessible sous l'égide de la Direction Générale des Entreprises (DGE). Fin 2020, l'Office de Tourisme Quimperlé Terre Océane a été lauréat de la catégorie « information touristique ». COVID oblige, ce trophée attendait d'être remis en mains propres à l'équipe de l'Office de Tourisme Quimperlé Terre Océane. C'est chose faite ce samedi 5 juin 2021, avec la venue de la présidente de l'association Tourisme et Handicaps, Annette Masson en personne, en Pays de Quimperlé.

Parmi les 4 nommés en 2020 dans la catégorie Information Touristique, c'est donc l'Office de Tourisme Quimperlé Terre Océane qui a été sélectionné comme lauréat. C'est la reconnaissance du travail engagé depuis plusieurs années par toute l'équipe de l'Office de Tourisme Quimperlé Terre Océane, avec comme pilote Géraldine Buiatti. Ce trophée fait suite à l'obtention en 2020 de la Marque d'Etat Tourisme & Handicap pour les bureaux d'information touristique de l'Office de Tourisme. Cette reconnaissance conforte l'idée que l'accessibilité doit se faire sur l'ensemble du territoire, en lien avec les prestataires volontaires. Inventaires, journées d'information, propositions de formations et de sensibilisations, diagnostics sont autant d'actions menées afin de faire du Pays de Quimperlé un territoire de référence en matière d'accessibilité.

MAIS KEZAKO CE TROPHEE TOURISME ET HANDICAP ?

Les Trophées du Tourisme Accessible récompensent les bonnes pratiques au service de l'accessibilité des sites touristiques. Ils sont placés sous l'égide de la Direction Générale des Entreprises – DGE - avec le soutien de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances - ANCV. Ils sont mis en œuvre par l'Association Tourisme & Handicaps qui développe, depuis 2001, la Marque

Office de Tourisme Quimperlé Terre Océane

quimperle-terreoceane.com

Contact Presse > Anthony ISABEL – direction@quimperle-terreoceane.com – 06 32 96 19 72

Tourisme & Handicap, dans le cadre d'un marché auprès de la Direction Générale des Entreprises qui porte les marques du tourisme accessible : Tourisme & Handicap et Destination pour tous.

Chaque année, les candidats aux Trophées sont de plus en plus nombreux. Cela témoigne de l'intérêt des prestataires détenteurs de la marque Tourisme & Handicap pour « décrocher » la récompense qui couronne leur engagement et leur volonté d'accueillir les personnes en situation de handicap en leur offrant l'assurance de prestations adaptées à leurs attentes. Trois ou quatre établissements sont nommés dans chaque catégorie, le lauréat reçoit un Trophée. De plus, un Trophée d'or sous l'égide de la DGE et un « Coup de cœur » décerné par l'Association Tourisme & Handicaps récompenseront également deux prestataires touristiques labellisés.

Tous détenteurs de la Marque pour quatre déficiences, auditive, mentale, motrice et visuelle, les établissements candidats sont regroupés en cinq catégories : les grandes structures d'hébergements, les petites structures d'hébergements, l'information touristique, les loisirs, les sites de visites et la restauration.

COMMENT FONCTIONNE LA MARQUE TOURISME ET HANDICAP EN BRETAGNE ?

L'Etat (la DGE – Direction Générale des Entreprises) gère la marque Tourisme et Handicaps. ADN Tourisme (la fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme) et l'Association Tourisme et Handicap assurent l'animation nationale du dispositif.

La mission de coordination est déléguée en Bretagne par la DGE, à OTB (la fédération des Offices de Tourisme de Bretagne) et financée à 100% par la Région Bretagne. Ce dispositif piloté au niveau de la Bretagne par OTB s'appuie sur des conseillers et évaluateurs de l'ensemble des territoires. Le développement de la marque est assuré par un travail conjoint d'OTB et de l'ensemble des acteurs des territoires : Offices de Tourisme, Chambres de Commerce et d'Industrie, Agences de développement.

La communication est ensuite assurée sur les supports de la DGE, de l'Association Tourisme et Handicaps, du comité régional du tourisme de Bretagne et des autres réseaux relayant la marque Tourisme et Handicaps.

Il y a actuellement près de 200 sites marqués « Tourisme et Handicap » dans les 4 départements de la Bretagne administrative (4 120 sites en France) : 131 hébergements touristiques, 30 bureaux d'information touristique, 15 équipements de loisirs, 15 lieux de visite et 8 restaurants.